



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 64691

Texte de la question

La prise en charge par l'État des logements sociaux pour les petites communes rurales de moins de 5 000 habitants n'est actuellement pas satisfaisante. En effet, ces communes ne peuvent prétendre à la dotation de solidarité urbaine, et c'est de façon légitime qu'elles s'inquiètent de ne recevoir aucune compensation de l'État pour les aider à construire des logements sociaux, logements financés le plus souvent par la commune seule. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué au logement et à la ville de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64691

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement et ville

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4752